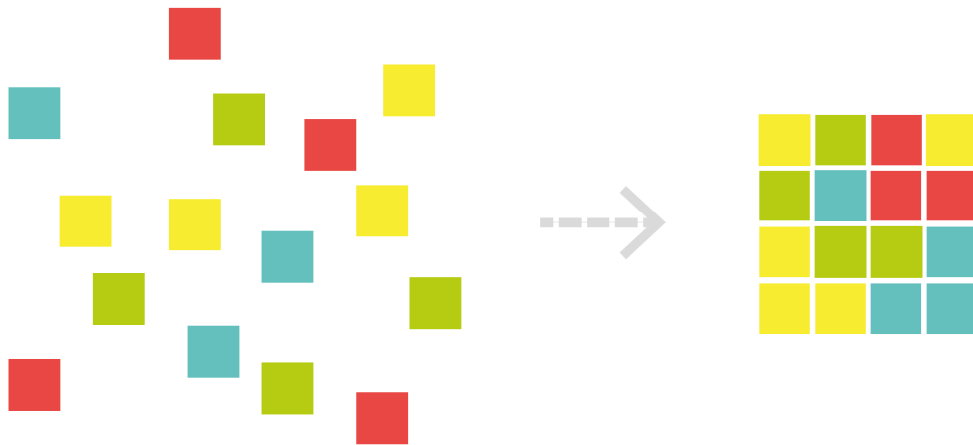


Lignes directrice et stratégie Géoinformation intercantonale 2019 à 2022



Coordination



Planification



Mise en œuvre
opérationnelle

1. Introduction

Le présent document précise le positionnement à moyen terme de la Conférence des Services Cantonaux de Géoinformation (CCGEO) dans l'environnement dynamique de la géoinformation intercantonale, les bénéfices supplémentaires qu'il génère pour les différents acteurs concernés, les modalités de sa collaboration intensifiée avec ses partenaires et les objectifs qu'elle vise dans ses champs de compétence stratégiques. Il fixe le cadre dans lequel s'inscrit l'action de la CCGEO et informe les membres, les conférences cantonales partenaires, les conférences des directeurs, l'union des villes, l'association des communes et les autorités fédérales de son orientation stratégique pour les années 2019 à 2022. Le présent document a été adopté lors de l'assemblée générale de la CCGEO le 14 mars 2019 et confirmé par l'assemblée plénière de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) le 15 mars 2019.

2. Contexte de départ

La stratégie de la CCGEO pour les années 2014 à 2018 a été élaborée et adoptée par son assemblée générale voilà plus de quatre ans. Le domaine de la géoinformation en général et l'organisation des cantons en particulier ont beaucoup évolué depuis lors. Ainsi, la CCGEO a fusionné avec la CIGEO (Coordination intercantonale des géoinformations) en 2016. Elle est directement chargée par la DTAP depuis lors d'apporter un soutien optimal aux cantons pour mettre en œuvre le droit de la géoinformation et de développer une infrastructure intercantonale afin de s'acquitter de tâches de mise à disposition pour le compte des cantons.

La transformation numérique, tout le monde en parle. La géoinformation, où cette transformation a commencé il y a des années, peut s'appuyer sur une expérience précieuse dans les domaines de la numérisation et de la coordination intercantonale et contribuer ainsi activement à la réussite de la transformation numérique.

Les présentes lignes directrices et la stratégie se fonde sur ces travaux préliminaires ainsi que sur ces expériences et tient compte des réflexions stratégiques actuellement menées dans des domaines connexes, notamment la stratégie suisse de cyberadministration¹, les lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique² et la stratégie Suisse numérique³.

3. Lignes directrices

La CCGEO participe activement au développement de la géoinformation en Suisse pour le compte des gouvernements cantonaux, dans le cadre et au profit de la Suisse numérique

- en assurant la coordination entre les cantons et en favorisant l'utilisation de synergies;
- en confortant le rôle important des services cantonaux de géoinformation et en soutenant les cantons dans leurs tâches souveraines;
- en encourageant et en assumant l'harmonisation, la mise à disposition et utilisations de géodonnées, de géoservices et de prestations de services agrégées dans la Suisse entière;

¹ <https://www.egovernment.ch/fr/umsetzung/e-government-strategie/>

² https://kdk.ch/uploads/media/Leitlinien-E-Government_20180927-f_01.pdf

³ <https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/suisse-numerique-et-internet/strategie-suisse-numerique.html>

- en faisant progresser et appliquer, de concert avec la Confédération, la mise en place et l'exploitation de l'infrastructure nationale de géodonnées pour les comptes de la société civile, l'économie et l'administration
- et en faisant profiter plus largement de sa longue expérience dans le domaine de la numérisation pour soutenir les domaines connexes de la cyberadministration (E-Government), les villes intelligentes (smart cities), le libre accès aux données publiques (Open Government Data, OGD) ainsi que la mise en place de système d'information du territoire.

4. Principes

La CCGEO respecte les principes suivants :

- Nous donnons la priorité à la valeur ajoutée naissant de la géoinformation et à son utilité pour la société civile, l'économie et l'administration.
- Nous participons activement aux développements généraux relatifs au passage au numérique et la géoinformation.
- Nous communiquons rapidement, de manière transparente et en nous adaptant au public visé et encourageons un échange constructif et constant de connaissances et d'informations entre nous.
- Nous tenons compte des sensibilités régionales et des diversités linguistiques.
- Nous entretenons une collaboration fiable et constructive avec nos partenaires.
- Nous faisons preuve de clairvoyance, nous nous concentrons sur l'utilité à long terme et visons des solutions simples, efficaces et efficaces pour toutes les parties impliquées.
- Nous contribuons à la poursuite du développement des bases juridiques au profit de la géoinformation.
- Nous recourons à des technologies et à des normes actuelles, nous évaluons la compatibilité de nouvelles tendances technologiques avec les exigences de la pratique ainsi que le bénéfice pouvant en découler pour la géoinformation cantonale.

5. Champs de compétence stratégique et objectifs poursuivis

Les lignes directrices et les défis futurs peuvent être utilisés pour dériver les champs de compétence tels que les données et l'offre, l'infrastructure, la coordination et les prestations et l'organisation.

Les principaux objectifs stratégiques poursuivis pour chacun des quatre champs de compétence sont définis dans la suite, au même titre que l'orientation stratégique et les travaux prévus durant la prochaine période stratégique.

5.1 Données et offre

- **Atteindre la couverture territoriale complète**
Grâce à une participation renforcé des conférences cantonales spécialisées et à des programmes de mise en œuvre contraignants, la CCGEO encourage la couverture territoriale complète de la Suisse des géodonnées agrégées relevant du droit fédérale dont la compétence est attribuée aux cantons et communes.

- **Optimiser les flux de données**

L'optimisation des flux de données se poursuit, de la saisie des données (spécifique au domaine considéré) jusqu'à leur utilisation à large échelle, en tenant compte de leur qualité, de leur actualité, de leur sécurité et de leurs propriétaires respectifs.

Accroître la qualité des données

C'est en collaboration avec les services fédéraux compétents que sont développés des outils et des processus communs grâce auxquels la qualité des données agrégées peut être accrue, notamment en termes d'harmonisation du contenu et géométrique et de fréquence de mise à jour.

- **Proposer les données de manière centralisée**

La mise à disposition de géodonnées de base via l'infrastructure d'agrégation des cantons est considérée comme une évidence et la mise à disposition des données par les cantons est perçue comme une obligation et exemplaire. La mise à disposition d'autres données (par exemple des données tramées, dynamiques ou relevant du droit cantonal) est en outre permise, dès lors que son utilité est avérée et que le financement est acquis.

- **Interconnecter l'offre et la faire connaître**

Les services et les offres de l'infrastructure d'agrégation des cantons sont interconnectés plus étroitement avec les offres cantonales qui les sous-tendent. Leur notoriété est accrue par une communication ciblée.

- **Enrichir le contenu**

L'évolution des géoportails et des portails cadastraux des cantons vers des systèmes d'information du territoire à travers des systèmes d'information sur la propriété est encouragée et l'extension vers la troisième dimension (en surface et en sous-sol) est prise en compte, au même titre que le facteur temps (états temporels et disponibilité assurée dans la durée).

5.2 Infrastructure

- **Intégrer l'infrastructure d'agrégation**

L'infrastructure d'agrégation des cantons est une composante efficace et reconnue de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG) et sert de source de données pour diverses tâches.

- **Soutenir les efforts de normalisation**

La normalisation dans le domaine de la géoinformation fait l'objet d'un suivi actif et un soutien est accordé aux efforts déployés en ce sens. La CCGEO définit ses exigences en matière de normalisation en tenant compte des intérêts des communes et de la Confédération et les fait valoir auprès d'eCH.

- **Etendre l'infrastructure de manière ciblée**

Une extension de l'infrastructure d'agrégation des cantons au profit des membres et des clients est permise dans les limites des ressources disponibles et attribués. Une automatisation maximale est visée pour les flux de données en provenance et à destination de l'infrastructure d'agrégation des cantons.

- **Promouvoir des plateformes de données interfédéral**

La CCGEO participe activement à la mise en place des plateformes connectées, étendues

à tous les niveaux administratifs, pour des données et des services. Elles vont gagner en importance, dans la perspective notamment du déploiement de la stratégie Suisse numérique.

5.3 Coordination et prestations de services

- **Faire du centre opérationnel un interlocuteur privilégié**
Le rôle de la CCGEO en tant qu'interlocuteur de la géoinformation cantonale, des conférences cantonales spécialisées et des conférences des directeurs pour tout ce qui a trait aux géodonnées est revendiqué, conforté et des projets phares permettent de souligner toute l'utilité de la coordination.
- **Coordination interdisciplinaire de géoinformation**
Les intérêts interdisciplinaires de la géoinformation cantonale sont coordonnés de manière transversale et comparées à ceux des communes, de la Confédération et des associations professionnelles nationales. Un consensus est recherché parmi les membres et les conférences spécialisées concernées sur des sujets épineux, afin de parvenir à des positions susceptibles de rallier une majorité de suffrages.
- **Conserver des marges de manœuvre pour l'innovation**
La CCGEO agit de telle sorte que les cantons conservent leurs marges de manœuvre en matière de géoinformation (en dépit de sollicitations croissantes). Elle soutient la géoinformation cantonale dans la mise en œuvre de solutions innovantes, encourage les synergies entre les cantons et propose des formations pratiques spécialisées.
- **Apporter de l'expérience**
La CCGEO participe activement aux activités nationales en lien avec la cyberadministration, le passage au numérique et le libre accès aux données publiques (OGD) ainsi qu'aux projets concernant l'ensemble de ces thématiques. Elle facilite la priorité donnée au numérique («Digital First») en partageant l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre des infrastructures cantonales de géodonnées et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.
- **S'ouvrir à de nouvelles technologies**
Les nouvelles technologies porteuses d'avenir dans le secteur des SIG et dans des domaines connexes sont présentées à l'occasion d'événements réseau et de manifestations d'échange adaptés, leur utilisation par les pouvoirs publics étant évaluée par ailleurs (exemples: 3D, réalité augmentée / réalité virtuelle).
- **Poursuivre le développement de l'INDG**
La CCGEO est en mesure de proposer à ses partenaires des prestations financièrement neutres pour la mise en place et le développement de l'infrastructure nationale de géodonnées (INDG) portant sur des thèmes interdisciplinaires de géoinformation.

5.4 Organisation

- **Rapprocher les intérêts cantonaux**
L'optimisation de l'organisation générale de la coordination et du pilotage de la géoinformation des cantons va se poursuivre et la mise en réseau informelle (groupes de travail, ateliers) et la coordination opérationnelle et thématique seront encouragées.

- **Regrouper les forces des cantons**

La présence d'un interlocuteur central est garantie pour toutes les questions en lien avec la géoinformation faisant intervenir la Confédération, les cantons et les communes. Des synergies avec CadastreSuisse doivent être examinées. Une organisation commune pourrait permettre de réduire les interférences et pourrait renforcer la géoinformation des cantons de manière générale.

- **Continuer à conforter le centre opérationnel**

Avec son centre opérationnel permanent, la CCGEO propose un interlocuteur central et professionnel, garantissant des prestations de services d'une grande qualité et des projets parfaitement gérés. La CCGEO garantit que les priorités fixées pour les travaux sont définies par ses membres.

- **Organiser le financement à long terme avec une juste répartition des coûts**

La participation de la Confédération aux prestations de base a été convenue et le financement de l'infrastructure d'agrégation des cantons est assuré à long terme. Les prestations qui ne sont pas couvertes par le mandat de la DTAP sont financées par des moyens supplémentaires.

- **Poursuivre la coopération de partenariat**

Afin d'atteindre rapidement les objectifs fixés, les échanges institutionnalisés et les collaborations en partenariat avec les offices spécialisés de la Confédération, notamment avec swisstopo, est maintenu et, le cas échéant, renforcés.

6. Mise en œuvre

Les objectifs précités sont mis en œuvre via les plans d'action déjà institutionnalisés de la CCGEO. Les actions définies dans ces plans correspondent aux mesures effectives. De nouveaux plans d'action sont élaborés chaque année par le comité directeur avec le concours du centre opérationnel, sont complétés par le comité de suivi Géoinformation de la DTAP et les membres de la CCGEO, puis sont adoptés par l'assemblée générale de la CCGEO et l'assemblée plénière de la DTAP. La réalisation des objectifs est doublement évaluée, via un suivi étendu à un semestre entier d'une part et lors de la réception du rapport annuel d'autre part.